

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Ste-Gertrude-Manneville, tenue le Mardi 4 Mai 2026, à 19h30 **au 238 Rang 8&9** à Ste-Gertrude-Manneville
 lesquels étaient présents, la mairesse, Madame Dominik Michaud, les conseillers (ères) suivants (es) :

Présent : Michel Rivard (01)
 Yvan Proulx (02)
 François Binet (03)
 Régis Audet (04)
 Amélie Grenier-Rouleau (05)
 Johanne Rheault (06)

Absent:

Formant quorum sous la présidence de Madame la mairesse Dominik Michaud, Sandra Boutin Directrice Générale et Greffière-trésorière était présente.

051-05-2026

ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

Proposé par Régis Audet et résolu à l’unanimité;

QUE l’ordre du jour soit accepté avec l’item varia ouvert;

- 1. **ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR**
- 2. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 AVRIL 2026**
- 3. **FINANCES**
 - 3.1. Présentation des comptes de la municipalité
- 4. **TABLE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC D’ABITIBI**
- 5. **ADMINISTRATION**
 - 5.1. TECQ 2024-2028
- 6. **INSPECTEUR**
 - 6.1. Dérogation 806 route 395
- 7. **RÈGLEMENT**
 - 7.1. Adoption règlement 144-2026 sur l’occupation et l’entretien des bâtiments patrimoniaux
 - 7.2. Adoption règlement 145-2026 Code d’éthique et déontologie des élus de la municipalité de Ste-Gertrude-Manneville
- 8. **SUIVI DU DOSSIER DES CONSEILLERS**
- 9. **VARIA**
- 10. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 11. **LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE**

052-05-2026

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7AVRIL 2026

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 7 Avril 2026 au moins vingt-quatre (24) heures avant la présente séance, la Greffière-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par : François Binet
 Secondé par : Johanne Rheault
 Et résolu à l’unanimité;

QUE le procès-verbal du 7 Avril 2026 soit accepté tel que rédiger.

053-05-2026

PRÉSENTATION DES COMPTES DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT que la secrétaire-trésorière certifie qu’il y a disponibilité de crédit pour les comptes suivants :
 Comptes payés par paiement direct pour un total de 65 316.15 \$
 Comptes à payer avec les chèques # 056 à 072 pour un total de 85 434.71\$

Il est proposé par : Johanne Rheault
 Secondé par : Michel Rivard
 Et résolu à l’unanimité;

QUE tous ces comptes soient acceptés et payés.

TABLE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC D’ABITIBI

La mairesse fait un compte rendu des sujets discutés lors de la dernière table des conseillers de comté de la MRC d’Abitibi.

054-05-2026

TECQ 2024-2028

ATTENDU QUE La Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d’eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028;

ATTENDU QUE La Municipalité doit respecter les modalités du guide qui s’appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l’Habitation.;

Il est proposé par : Régis Audet
Secondé par : Amélie Grenier-Rouleau
Et résolu à l’unanimité;

QUE La Municipalité s’engage à respecter les modalités du guide qui s’appliquent à elle;

QUE La Municipalité s’engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec du même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, aux exigences, aux pertes, aux dommages et aux coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l’aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2024-2028;

QUE La Municipalité approuve le contenu et autorise l’envoi au ministère des Affaires municipales et de l’Habitation de la programmation de travaux ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l’Habitation;

QUE La Municipalité s’engage à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période du 1er octobre au 15 février inclusivement;

QUE La Municipalité s’engage à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l’ensemble des cinq années du programme;

QUE La Municipalité s’engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l’Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

055-05-2026

DÉROGATION 806 ROUTE 395

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une demande de dérogation mineure au règlement de zonage concernant un immeuble situé au 806 route 395 à Ste-Gertrude-Manneville à savoir sur le lot 4 282 634, cadastre du Québec de la circonscription foncière d’Abitibi;

CONSIDÉRANT QUE cette demande de dérogation mineure consiste à régulariser la marge de recul latérale du garage (0.60 m). La marge de recul permise est de 2 mètres tel que prescrit par le règlement de zonage 87-2015;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d’urbanisme recommande au conseil d’accepter la demande;

Il est proposé par : Johanne Rheault
Secondé par : Régis Audet
Et résolu à l’unanimité

QUE la demande de dérogation soit acceptée pour régulariser la marge de recul latérale du garage 0.60 m et réputée conforme au règlement de zonage 87-2015 de la municipalité.

056-05-2026

ADOPTION DU RÈGLEMENT # 144-2026 SUR L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS PATRIMONIAUX

ATTENDU QU'avis de motion et présentation du projet de règlement a été donné avec dispense de lecture à une session ordinaire du conseil tenu le 7 Avril 2026 à l'effet que le présent règlement serait soumis pour adoption;

Il est proposé par : Johanne Rheault
Secondé par : Amélie Grenier-Rouleau
Et résolu à l'unanimité

QUE le règlement portant le numéro 144-2026, sur l'occupation et l'entretien des bâtiments patrimoniaux, soit adopté.

057-05-2026

ADOPTION DU RÈGLEMENT # 145-2026 CODE D'ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA MUNICIPALITÉ DE STE-GERTRUDE-MANNEVILLE

ATTENDU QU'avis de motion et présentation du projet de règlement a été donné avec dispense de lecture à une session ordinaire du conseil tenu le 7 Avril 2026 à l'effet que le présent règlement serait soumis pour adoption;

Il est proposé par : Régis Audet
Secondé par : Amélie Grenier-Rouleau
Et résolu à l'unanimité

QUE le règlement portant le numéro 145-2026, code d'éthique et déontologie des élus de la municipalité de Ste-Gertrude-Manneville, soit adopté.

SUIVI DU DOSSIER DES CONSEILLERS

Les conseillers font un suivi de leurs dossiers en cours

VARIA

PÉRIODE DE QUESTIONS

NOMBRE DE PERSONNES PRÉSENTES

Présent : 5

058-05-2026

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

SUR PROPOSITION du conseiller Régis Audet et résolu à l'unanimité que la présente séance soit, levée à 20h03.
Adopté à l'unanimité;

Dominik Michaud, mairesse

Sandra Boutin, Greffière-Trésorière

Je, Dominik Michaud, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.